
L'Agence régionale du Livre Paca vous invite à la rencontre professionnelle :

Développer et animer un fonds en langues étrangères

Lundi 2 octobre 2017 à Vitrolles

Comment concevoir et faire vivre un fonds en langues étrangères en bibliothèque ?
Quels services et animations proposer aux publics non francophones et/ou primo arrivants ?
Action culturelle, signalétique, communication, travail hors les murs, partenariat avec les associations...
Autant de pistes concrètes pour valoriser vos collections et répondre aux besoins de vos publics.

Programme

13h30 | Visite guidée de la médiathèque de Vitrolles, nouvel équipement ouvert en septembre 2016

14h | Conférence introductive : « La bibliothèque, un espace de dialogue interculturel ? »

Par Florence Salanouve, conservateur des bibliothèques - Université de Nice Sophia-Antipolis

14h30 | Témoignages et retours d'expériences

Samira Hamache et Marie Josée Ripolles - Médiathèque de Vitrolles

Anne Theureau - Bibliothèque internationale de Grenoble

Michelle Dumeix - Bibliothèque municipale de Bobigny

16h30 | Temps d'échanges

Informations pratiques

Rencontre gratuite sur inscription

Date et horaires : Lundi 2 octobre 2017 de 13h30 à 17h

Lieu : Médiathèque La Passerelle - 1 place de la Liberté - 13127 Vitrolles

Contact : Ameline Habib - ameline.habib@livre-paca.org - 04 42 91 65 24

L'Agence et l'interculturalité

Dans le cadre de ses actions en faveur de **l'interculturalité dans le monde du livre**, l'ArL Paca a entamé en 2015 un travail spécifique autour des livres en langues originales :

- en 2015, un sondage auprès des bibliothèques de lecture publique de la région Paca ;
- en 2016, une rencontre avec deux librairies spécialisées (Abrakadabra à Voiron et librairie de l'Institut du monde arabe à Paris) ;
- en 2017, une enquête auprès des librairies indépendantes de la région Paca.

Des restitutions de ces actions seront disponibles prochainement sur le site de l'Agence.

Le saviez-vous ?

Les droits culturels sont désormais inscrits dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, 7 août 2015). Ils visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle. Les collectivités locales et leurs bibliothèques ont une responsabilité dans l'exercice et la mise en œuvre de ces droits sur les territoires.